

CIMETIÈRE DE GAILLARD AGEN



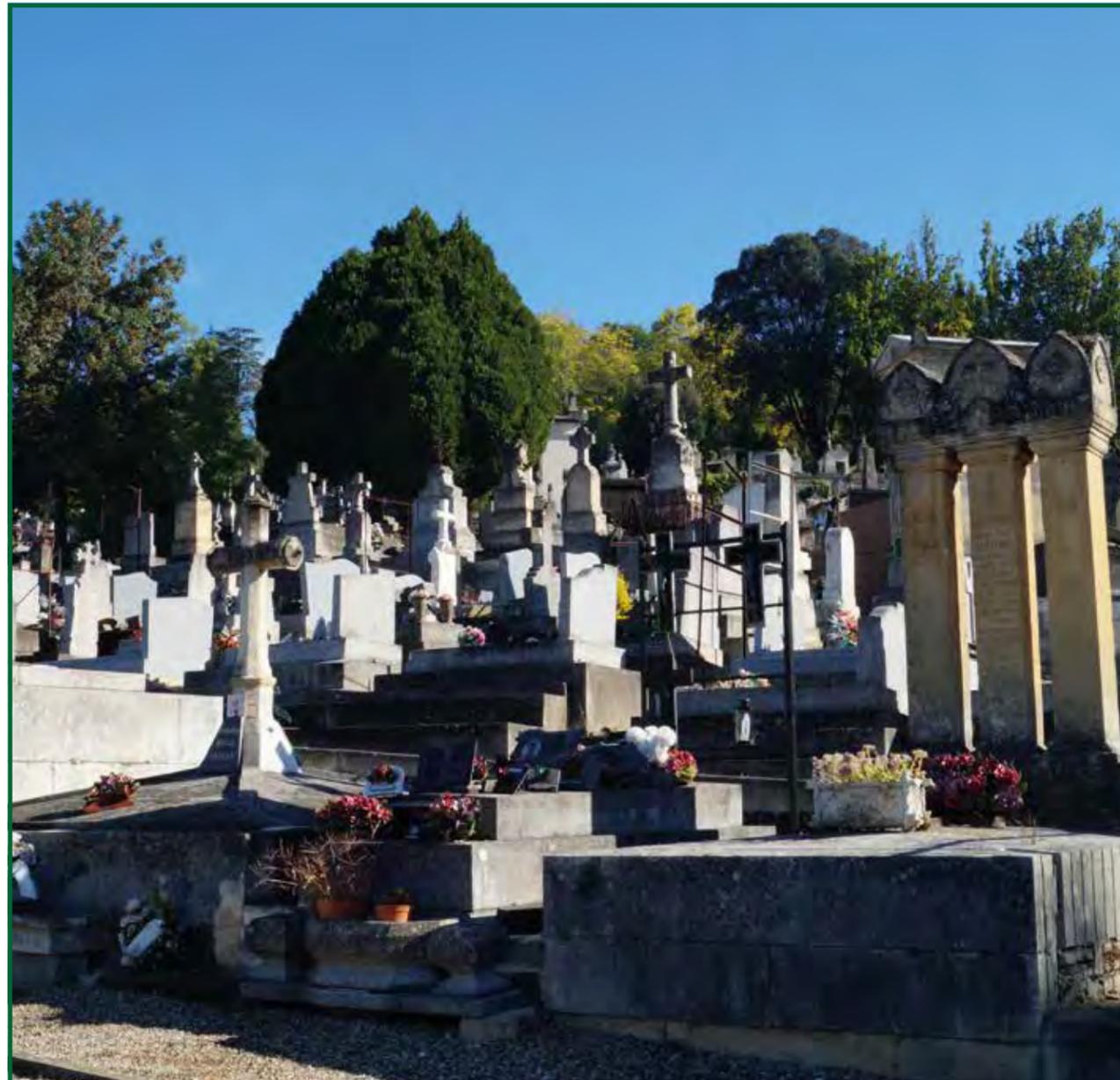
À la découverte d'une richesse patrimoniale

GAILLARD, UNE VRAIE GALERIE D'ART

À la fois à la campagne et en ville, se trouvant sur le bassin versant des coteaux sur Garonne, ce champ de repos regroupe de véritables richesses. Un lieu paisible où les corps sont restés sur terre, mais où les âmes sont parties aux cieux rejoindre un autre paradis.

Vous pourrez, lors de votre visite, prendre de la hauteur et avoir une des plus belles vues sur ce paysage funéraire. La meilleure saison pour le découvrir est sûrement l'automne. Avec leurs plus beaux habits de couleurs chaudes, les arbres et arbustes vous offriront avec leur feuillage une beauté rare dans ce lieu chargé d'émotion. Vous pourrez, dès lors que vous le souhaitez, vous asseoir quelques instants sur les bancs qui habillent le cimetière et vous remémorer vos plus beaux souvenirs.

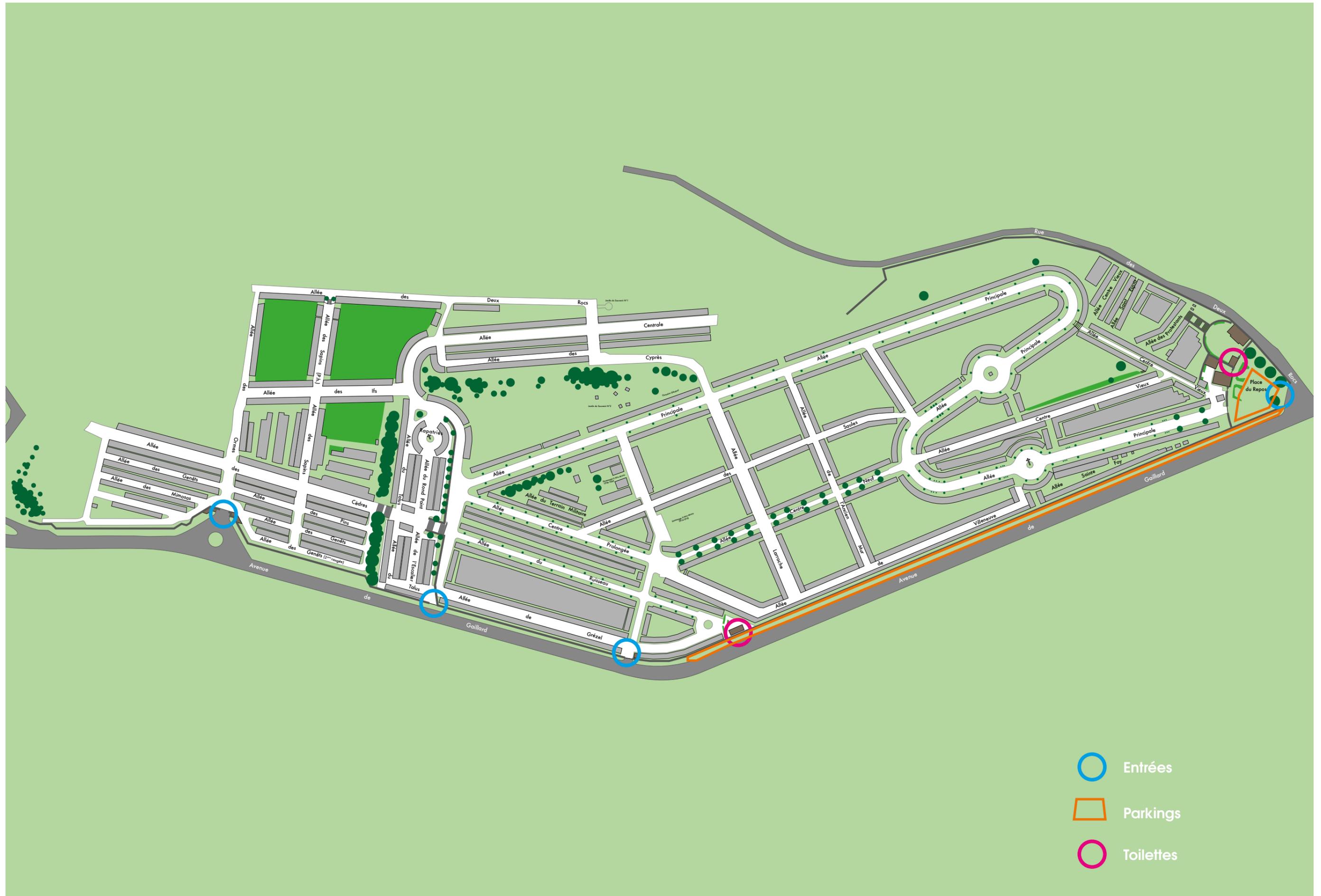
Laissez-vous guider par cet espace funéraire, qui vous délivrera ses secrets les plus précieux.



SOMMAIRE

PLAN	p. 4 & 5
HISTORIQUE	p. 7 à 10
ART FUNÉRAIRE	p. 11 à 14
ESPACES PAYSAGERS	p. 15 à 22
ILLUSTRES AGENAIS	p. 23 à 25
DIVERS : CARRÉS CONFESSIONNELS OSSUAIRES - CARRÉS MILITAIRES - MOBILIER URBAIN	p. 26 à 32
CIMETIÈRE DE LACAPELETTE	p. 33 & 34







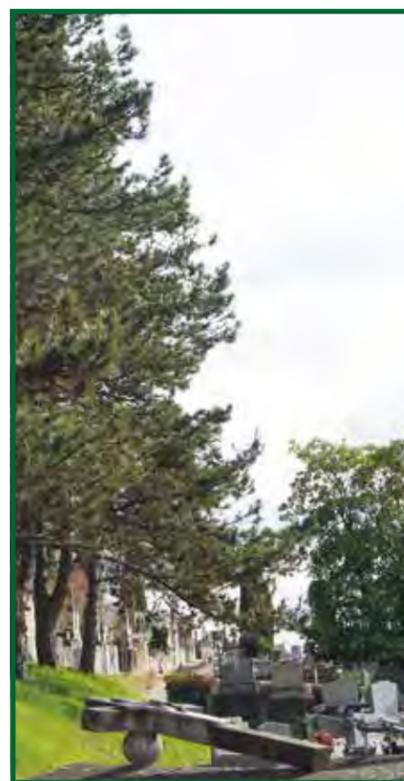
UN LIEU DE RECUEILLEMENT ET DE PROMENADE UNIQUE

Véritable musée à ciel ouvert, le cimetière de GAILLARD s'étend sur 14 hectares. Il s'agit d'ailleurs de l'un des plus vastes espaces verts d'Agen. Ce lieu de recueillement est une richesse du patrimoine agenais et mérite, à ce titre, une attention particulière. Ce chemin de mémoire se doit d'être agréable à parcourir. Les agents travaillent chaque jour pour embellir ce lieu en prenant soin des allées et des jardins qui le composent et en choisissant des espèces végétales appropriées.

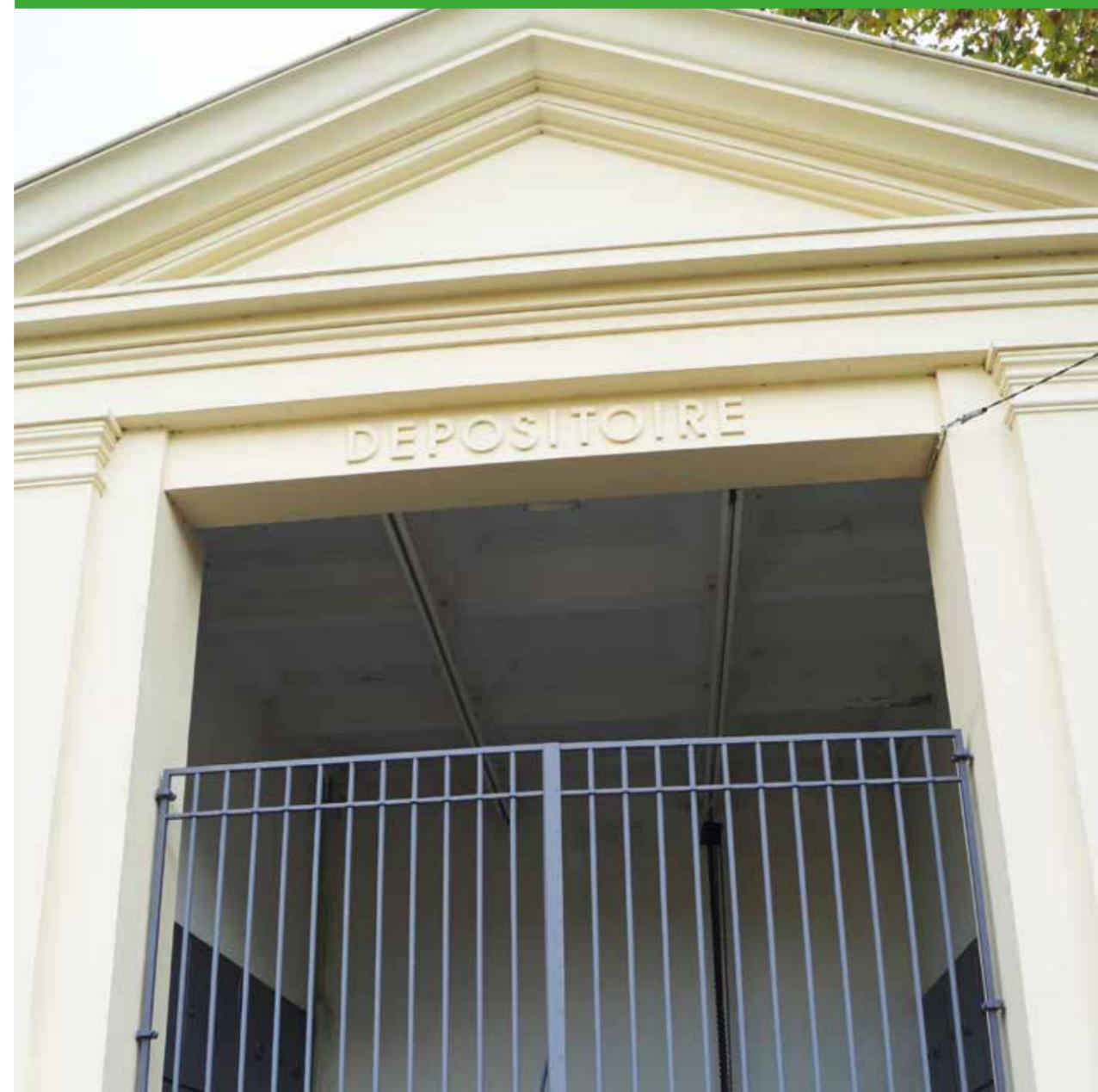
Parmi les tombes, vous pouvez découvrir celles de nombreuses personnalités qui ont marqué l'Histoire ainsi que de belles sépultures sculptées aux architectures remarquables. Pour avoir accès à toutes ces richesses, vous pouvez vous orienter grâce au nom des allées, ce qui facilitera votre visite.

LE CIMETIÈRE DE GAILLARD EN QUELQUES CHIFFRES

- **14** hectares
- **10** personnalités
- Plus de **15** symboles architecturaux
- **2** jardins du souvenir
- **1** jardin aromatique
- **2** carrés militaires des guerres 14-18 et 39-45
- **2** carrés confessionnels (israélite et musulman)
- **5** ossuaires
- **5** portes d'entrées
- **36** divisions



CIMETIÈRE DE GAILLARD AGEN



HISTORIQUE

L'HISTOIRE DU CIMETIÈRE DE GAILLARD

À la fin du XVIII^{ème} siècle, comme toutes les villes de France, Agen abrite autour de ses églises, des cimetières paroissiaux, tels que Notre-Dame du Bourg, Saint-Hilaire, Saint-Caprais et Sainte-Foy.

Les corps sont superposés dans des sépultures dépourvues de monument.

La disposition des cimetières était simple : un terrain vague, pas de monument ou de sépulture individuelle, pas de clôtures. Le vœu était d'être enterré le plus près possible de l'église pour gagner plus vite, selon la croyance des époques, le Royaume des cieux.



À cette époque, les vivants et les morts partagent l'espace urbain mais la croissance démographique et l'évolution des mœurs rendent cette cohabitation de plus en plus difficile. Les cimetières charniers accolés aux églises sont surchargés.

Un arrêt parlementaire du 21 mai 1765 commença à dénoncer la situation malsaine des cimetières dans les villes. **L'ordonnance Royale de Louis XVI du 10 mars 1776** interdit les inhumations à l'intérieur des églises et recommanda *"autant que les circonstances le permettent, d'éloigner les cimetières des lieux habités et de les porter en dehors des enceintes, car ils pourraient nuire à la qualité de l'air."* Agen ne tint pas compte de ce décret et continua à enterrer ses morts dans l'enceinte de son agglomération.

L'HISTOIRE DU CIMETIÈRE DE GAILLARD

Un décret de Napoléon 1^{er} du 23 prairial an XII (juin 1804) sert de référence obligée. Il détermine l'emplacement des nouveaux cimetières communaux (et non plus religieux), leur orientation (*"les terrains les plus élevés et exposés au Nord sont choisis de préférence"*), leurs aménagements (*"ils seront clos de murs de 2 mètres"*) et la disposition des fosses.

L'article IV attribue aux Maires la police des cimetières et impose la séparation des cultes (Art. XV), les cimetières devaient comporter des enclos séparant les différentes religions.



La ville d'Agen allait connaître une longue phase de discussion et de négociations. L'emplacement du nouveau cimetière devait répondre à plusieurs exigences. Outre celle de l'orientation (au Nord), il fallait éviter les zones inondables et ne pas le placer trop loin de la ville car les défunts étaient encore transportés à bras d'hommes.

C'est donc en avril 1805 que fut pour la première fois nommé le terrain de "Gaillard" comme possible implantation d'une nécropole. Le lieu de Gaillard ne fut finalement pas retenu. Il fallut attendre la loi du 3 mai 1841 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique pour que

ce lieu, Gaillard, soit à nouveau choisi et retenu pour y installer le cimetière de la ville et remplacer les cimetières Sainte-Foy et Saint-Hilaire. Les terrains appartenaient à messieurs Estibal, Amblard, Bouzeran et Fontenille.

La nécropole ouvre en 1850 (année de la construction de la gare sur le cimetière de Sainte-Foy, dont les sépultures furent transférées à Gaillard).



L'HISTOIRE DU CIMETIÈRE DE GAILLARD

Un mur de clôture de 700 m fut construit. Deux portes permettaient d'accéder au cimetière. La première, l'entrée principale desservait la cour d'honneur, la seconde, plus au Nord, était destinée aux protestants. La maison du gardien ainsi qu'une salle de manipulation furent édifiées dans l'enceinte du cimetière, la chapelle, quant à elle, trouva sa place à l'extérieur.

Les inhumations furent interdites dans les cimetières de Sainte-Foy et de Saint-Hilaire dès 1850. Pour la première fois, les morts allaient cesser de côtoyer la ville des vivants. **Le cimetière de Gaillard fut ouvert le 25 août 1850.** Ancien Sergent de la Garde nationale, Antoine Serbin fut le premier concierge du cimetière et prit ses fonctions le 15 août 1850. La première concession fut accordée le 9 octobre à Monsieur Eugène Martinelli.

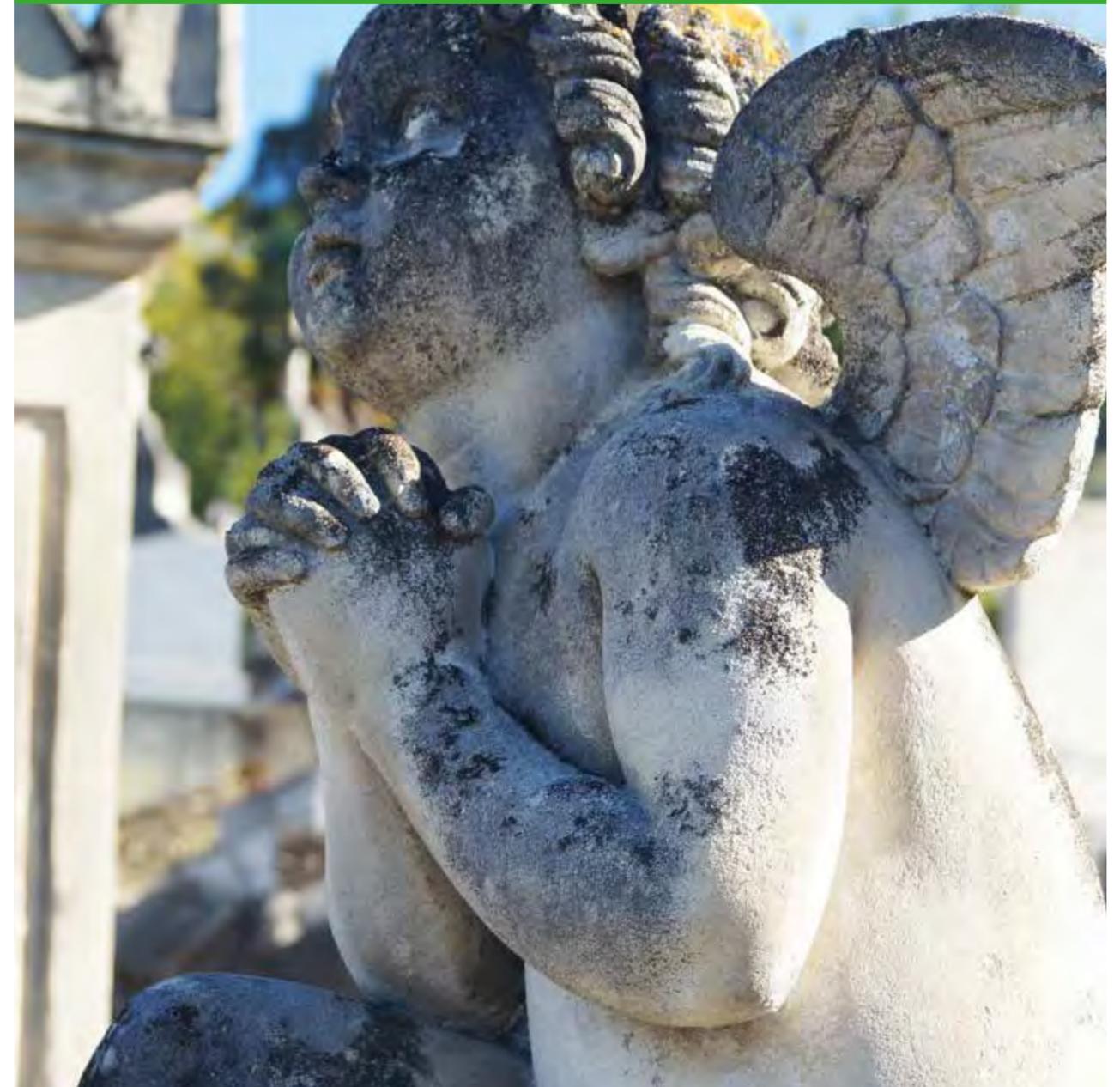


LES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS

- Le **9 février 1855** : prolongation de l'allée principale et mise en place de l'assainissement par système de drainage afin d'étancher les fosses et caveaux.
- Le **29 novembre 1855** : construction d'un caveau d'attente. La durée de dépôt des corps est fixée à deux mois.
- En **1862** : transfert des ossements du cimetière de Saint-Hilaire. L'accroissement de la population agenaise et l'augmentation des demandes ont conduit à des agrandissements successifs.
- **1877** : premier agrandissement au Nord sur le lieu-dit "Tartifume".
- **1918-1920** : agrandissement suite aux nombreux morts de la guerre 14-18. Des convois de trains ramenaient des corps, il était nécessaire de les accueillir dignement.
- **1955** : construction du "dépositoire" d'une capacité de 30 caveaux provisoires.
- **1972** : aménagement de la place du repos en parking. Construction du mur d'enceinte actuel, de la porte d'accès et des toilettes.
- Puis en **1980** dernier agrandissement.
- **Au-delà des années 80**, une nette séparation est marquée. Le relief naturel du terrain oblige un aménagement sur deux niveaux distincts.
- En **1982**, afin de répondre à une demande croissante, le jardin du souvenir n° 1 est créé. L'espace se révèle rapidement insuffisant, aussi, le jardin du souvenir n° 2 est implanté en 1996. Il permet, en plus de l'épandage des cendres, la construction de columbariums.
- En **2016** des travaux de voirie seront engagés à l'entrée 4. De plus le mur de soutènement va être entièrement végétalisé.

Source de l'histoire de Gaillard : travail d'étude et de recherche d'histoire contemporaine, Jérôme AGGIUS.

CIMETIÈRE DE GAILLARD AGEN



ART FUNÉRAIRE

UN LIEU OÙ LA SYMBOLIQUE EST OMNIPRÉSENTE

Certaines sépultures sont ornées de symboles. Le symbolisme peut être révélateur de la personnalité du défunt ou des conditions de sa mort. À la lecture des symboles on peut déterminer la tranche d'âge lors du décès, le sexe, l'état civil, le métier... Les objets qui garnissent les pierres tombales sont donc très importants et font passer des messages sur le défunt.



Tronc d'arbre élagué

Symbole de la mort précoce de l'enfant, d'une jeune fille ou d'un jeune homme. Il représente l'arbre de vie dont la croissance serait brusquement arrêtée.



Colonne brisée

On la rencontre sur des sépultures pour des personnes jeunes. Elle est le signe d'une vie brisée prématurément.



Urne cinéraire

L'urne est, à l'origine, un récipient conçu pour contenir les cendres humaines. Elle devient le symbole de la mort. Elle peut être drapée ou surmontée d'un fruit, suggérant alors la mort et la perspective d'une nouvelle vie.



Ange

Représente l'ange gardien, protecteur dans la vie et dans la mort, (des angelots sont souvent représentés sur des tombes d'enfants).

CONNAISSEZ-VOUS LA SIGNIFICATION DU LIVRE ?

Ouvert, fermé, retourné : il s'agit souvent d'une référence au livre de la vie et son histoire ; livre qu'on ne peut rouvrir à une page passée. C'est la fin de la vie et le monde des morts.



UN LIEU OÙ LA SYMBOLIQUE EST OMNIPRÉSENTE



Compas et Equerre

Ils singularisent la sépulture du tailleur de pierre, du sculpteur, de l'architecte... Le compas représente la sagesse de l'esprit et l'équerre la rectitude, la raison. Sur la tombe des francs-maçons, ils deviennent les instruments purement symboliques de la construction du "temple de l'humanité".



Mains entrelacées

Union éternelle, les couples perdurent au-delà de la mort.



Colombe / lys

Représentation de la pureté, simplicité et de l'innocence, par sa blancheur.



Sablier ailé

Le sablier évoque le passage inexorable du temps. Chaque grain de sable pouvant représenter un jour de notre vie. Les ailes de chauve-souris, le mammifère qui vole dans la nuit, dans la mort.

Flamme

Pureté de la flamme et de la lumière qui nous montre le chemin à suivre.



Cénotaphe

Monument funéraire à la mémoire d'une personne, mais qui ne contient pas son corps.

UN LIEU OÙ LA SYMBOLIQUE EST OMNIPRÉSENTE



Blason

Le blason peut être celui d'une famille de noble ou d'une commune pour les hommes politiques qui peut évoquer par exemple la Chambre ou au Sénat.



Étoile

L'étoile à cinq branches ou à six branches est source de lumière, elle est l'astre qui luit dans la nuit donc dans la Mort. Assimilée aux cieux, l'étoile permet d'éclairer et de guider l'âme dans le chemin qu'elle doit prendre. L'étoile étant l'objectif à atteindre.



Couronne mortuaire

La couronne est symbole d'éternité par la forme arrondie qu'elle épouse, forme sans début ni fin. La couronne mortuaire peut symboliser la couronne du Christ, l'élection paradisiaque et la promesse d'avoir une vie éternelle.

Voile et rideau théâtral

La vie s'achève et s'ouvre vers une "vie" nouvelle.

Faux

La faux symbolise la mort. Il s'agit d'un outil tranchant servant à couper le blé, la faux égalise les humains au moment de la mort.

... D'AUTRES SYMBOLES SONT ENCORE À CHERCHER ET À DÉCOUVRIR,
ALORS POURSUIVEZ VOTRE VISITE...

CIMETIÈRE DE GAILLARD AGEN



ESPACES PAYSAGERS

LA VERDURE S'INSTALLE AU CIMETIÈRE

Un cimetière est un lieu qui doit inviter à la méditation. Par leurs couleurs grisâtres, les tombes peuvent amener une certaine froideur dans cet endroit. Mais avec les directives environnementales et un nouvel attrait pour le végétal, la verdure prend place dans le cimetière. Le choix des plantes ne se fait pas au hasard et est minutieusement réfléchi.

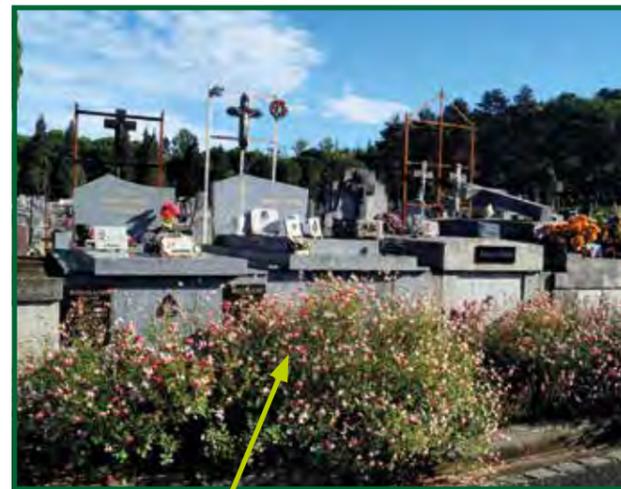


Santoline

Bambou sacré + Bambou

Lavande

Des espaces sont aménagés pour vous faire découvrir de nombreuses variétés de plantes, fleurs et autres arbustes. Cet espace devient aussi à la fois un jardin, un lieu de promenade et de découverte de la biodiversité propice au recueillement.



Massif de sauge



Romarin

LA VERDURE S'INSTALLE AU CIMETIÈRE

L'arbre peut être considéré comme un être vivant, qui va venir habiter les lieux, offrir sa matière, son ombre, sa fraîcheur, les bruissements de son feuillage à l'abri duquel on pourra méditer. De plus, l'arbre est un élément architectural à part entière qui vient rompre la monotonie des allées de tombes à perte de vue.



Allée de Magnolia grandiflora

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les arbres et autres arbustes influent sur la qualité de l'air que nous respirons, en agissant comme de véritables filtres à air. La plantation et la conservation des arbres est un excellent moyen de lutte contre l'érosion du sol. De plus, les conifères tel que l'if commun et le cyprès, ou le buis, symbolisent la continuité de la vie après la mort dans la tradition chrétienne, de par leur longévité, leur croissance lente et leur feuillage persistant.



Cyprès Chamaecyparis lawsoniana "Alumii"

Lagestoemia

Photinia sur tige



Photinia



Taxus baccata appelé plus couramment ifs

LA VERDURE S'INSTALLE AU CIMETIÈRE

Le cimetière est un lieu public qui demande un entretien, au même titre que les autres espaces publics communaux, voire avec une attention particulière par respect des morts et de leurs familles. Pour respecter au mieux l'environnement, les plantes vivaces et les paillages naturels font leur entrée en scène.



Géranium

Cinéraire maritime

Sauge horticoles



Sauge arbustive et horticoles

La plantation d'espèces vivaces permet de réduire les besoins en eau et en pesticides. Elles sont plus résistantes à la sécheresse et fleurissent plusieurs années de suite. Elles attirent aussi une diversité d'insectes utiles à l'environnement. Le paillage consiste à éviter la pousse de plantes indésirables et de maintenir l'humidité au sol.



Tradescantia

Sauge

Laurier rose



Paillage d'aiguilles de pin

LA VERDURE S'INSTALLE AU CIMETIÈRE

DES JARDINS SPÉCIFIQUES À DÉCOUVRIR

Jardin aromatique

Ce type de jardin apporte une diversité de plantes avec des senteurs particulières comme la lavande, le romarin ou bien encore de la santoline. Ces plantes contribuent à la biodiversité car elles attirent de nombreux insectes pollinisateurs. Elles s'adaptent à l'environnement car elles ne sont pas abîmées par les mammifères. De plus, cet aménagement agit sur la végétalisation des bordures.



Jardin du souvenir n° 1



Jardin du souvenir n° 2

Outre le cimetière traditionnel, des jardins du souvenir ont été aménagés. Des espaces où l'on peut répandre les cendres des défunts et où sont implantés des columbariums dans lesquels les urnes sont déposées. L'aménagement qui accompagne cette surface doit être soigné afin d'éviter toute dégradation et ainsi offrir un espace agréable.



LA VERDURE S'INSTALLE AU CIMETIÈRE

QUELLES PLANTES CHOISIR POUR METTRE SUR LES TOMBES ?

Les chrysanthèmes et les pensées sont les plantes qui ornent le plus les sépultures dans un cimetière. Outre leur aspect esthétique, il faut savoir qu'il s'agit de plantes habituellement mangées par les mammifères qui s'invitent dans les allées, tels que les chevreuils et les lapins. Pour éviter ce désagrément, nous vous conseillons de choisir d'autres plantes comme des primevères, des euphorbes ou bien encore du sédum pour fleurir les tombes. Les primevères sont des vivaces que l'on apprécie particulièrement pour leur floraison automnale, hivernale et printanière et l'éclat de leurs couleurs.



Sedum



Primevère



Euphorbe

UN AIR TROPICAL DANS LE CIMETIÈRE DE GAILLARD?

C'est aussi possible ! En plus des arbres habituels de la région, lors de votre visite, vous pouvez apercevoir des palmiers.



DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à demander des conseils à propos des plantes, de l'arrosage, de la taille au jardiner des lieux, il vous répondra avec plaisir !



LA VERDURE S'INSTALLE AU CIMETIÈRE

FLEURISSEMENT DE LA TOUSSAINT AU CIMETIÈRE DE GAILLARD



Au cœur du cimetière de Gaillard, la floraison traditionnelle de Toussaint réalisée avec des chrysanthèmes jaunes orne les carrés militaires des derniers conflits. Une décoration particulière a été mise en place par l'agent chargé de l'entretien des espaces verts de ce cimetière. En effet, au pied de la croix érigée en mémoire des morts d'Outre-Mer, les fleurs de Toussaint ont été remplacées par un aménagement paysager composé d'éléments naturels de décoration, telles que des aiguilles de pins, du papyrus russe, des fleurs naturelles ou produites dans les serres de la ville d'Agen, mais aussi des bois flottés récupérés en berges de Garonne.



Cet agencement résulte d'une recherche visant à proposer un espace agréable tout en réalisant des économies par le biais de la récupération de certains matériaux entrant dans cette mise en valeur florale. Le savoir-faire des agents des espaces verts est ainsi valorisé, de la mise en culture à la mise en place. Un travail d'équipe est nécessaire pour offrir un endroit des plus agréables en cette période de recueillement. Les remerciements des visiteurs sont la plus belle récompense de l'effort de tous.

LA BIODIVERSITÉ AU CIMETIÈRE

Il n'est pas rare d'entendre dire de la part du jardinier des lieux que des animaux lui ont coupé la route... En effet, à l'aube, les oiseaux ou autres mammifères (chevreuils, hérissons ou écureuils) se baladent dans les allées pour profiter des espaces verts de l'endroit. La présence de cette faune montre, là encore, que le cimetière est situé dans un milieu au plus proche de la nature. Les lapins sont aussi de la partie, ces petits mammifères, surtout actifs la nuit et au crépuscule, profitent des moments où l'activité humaine est relativement calme pour sortir de leurs terriers.



Vous pouvez également entendre le bourdonnement des abeilles et autres insectes butineurs. Ceux-ci ont un rôle indispensable dans la pollinisation nécessaire à la reproduction des plantes. Pour en apercevoir, il vous suffit de vous rendre au jardin aromatique situé derrière la sépulture de Ducourneau.



Tous ces animaux qui semblent vivre ici en toute quiétude et en harmonie jouent un rôle central en matière d'écologie.

Pour préserver au mieux cette biodiversité, il est important de changer les méthodes d'entretien des espaces verts. Les prairies fleuries, les tontes différenciées, les paillages ou encore les plantes vivaces ainsi que la réduction des produits phytosanitaires sont à l'honneur en ce lieu.

CIMETIÈRE DE GAILLARD AGEN



ILLUSTRES AGENAIS

ILLUSTRES AGENAIS

Sur votre parcours vous pouvez également découvrir de nombreuses sépultures appartenant à des personnalités qui ont marqué leur époque. Toutes ces personnalités sont des témoins privilégiés de notre histoire. Lors de votre visite, vous êtes assuré de vivre une expérience de mémoire unique, à la découverte des grands noms de notre histoire. Les 10 tombes présentées ici sont entretenues par la Ville.



René BONNAT

Né en 1879 - Mort en 1945
Maire d'Agen (1942-1944)



Joseph CHAUMIÉ

Né en 1849 - Mort en 1919
Maire d'Agen, Sénateur
de Lot-et-Garonne (1897-1919)



Jean-Baptiste DURAND

Né en 1843 - Mort en 1902
Maire d'Agen (1880-1888)



Alphonse-Pierre DUCOURNEAU

Né en 1841 - Mort en 1893
Inventeur d'un nouveau type
de béton : le ciment Amalga

ILLUSTRES AGENAIS



Jules César SCALIGER

Né en 1484 - Mort en 1558
Médecin, philosophe et humaniste



Jacques BOÉ dit JASMIN

Né en 1798 - Mort en 1864
Poète



Damase CHAUDORDY

Né en 1826 - Mort en 1899
Ambassadeur



Paul PONS

Né en 1864 - Mort en 1915
Champion du Monde de lutte



Louis DUCOS du HAURON

Né en 1837 - Mort en 1920
Inventeur de la photographie couleur



Jean BOUDON de SAINT-AMANS

Né en 1748 - Mort en 1831
Naturaliste, archéologue et littérateur

CIMETIÈRE DE GAILLARD AGEN



DIVERS

OUVERTURE VERS D'AUTRES CULTURES

Avec une demande de plus en plus importantes, des espaces ont été aménagés pour accueillir des défunts de religions différentes.

Le carré israélite

Sur une sépulture juive, l'étoile à six branches est le sceau de Salomon constitué de deux triangles inversés et entrecroisés. Elle représente, selon la tradition juive, l'emblème du roi David.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur les tombes des israélites, nous pouvons apercevoir des cailloux. Ils ne sont pas là par hasard. Chaque personne laisse un petit caillou en signe de son passage. Alors ne les enlevez pas...

Le carré musulman

Sur une sépulture musulmane, le croissant peut représenter la délimitation du temps rituel en référence au dernier croissant de lune. L'étoile à cinq branches peut représenter les cinq piliers de l'islam.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une des traditions dans l'islam est de mettre sur la sépulture un récipient d'eau. De plus, la coutume veut que les tombes soient orientées vers le Sud Est en direction de la Mecque.

OSSUAIRES

L'ossuaire est destiné à conserver des ossements humains issus des exhumations de concessions expirées ou abandonnées. Il peut prendre la forme d'une construction hors sol (chapelle, bâtiment...), mais également en sous-sol.



Le cimetière de Gaillard regroupe huit ossuaires dont deux confessionnels, un au carré israélite, un autre au nouveau carré musulman.

L'ossuaire général, qui se trouve derrière le jardin du souvenir n° 2 est une construction faite pour les ossements provenant des concessions "pleine terre". Il a été construit durant la deuxième tranche d'agrandissement du cimetière de Gaillard, entre 1930 et 1940.

L'ossuaire n° 5 est un caveau construit en 2004 à l'occasion de la reprise administrative de la 42^{ème} division dédiée aux personnes sans ressources.



OSSUAIRES

Pour les ossuaires n° 1, 2, 3 et 8, ce sont des caveaux repris au fur et à mesure du temps des reprises administratives.

Le n° 2 contient, sur la partie supérieure ancienne chapelle, les ossements de la reprise des caveaux de la campagne 2001.

Le n° 8 étant celui de la campagne de reprise de caveaux en 2014. Ils contiennent les ossements des caveaux repris.

Il y a une campagne de reprise des caveaux en état d'abandon approximativement tous les 10 ans.

Il existe la petite stèle au début de l'allée Sainte - Foy qui contient les ossements du cimetière Saint-Caprais lors de sa reprise dans les années 1850. Ces ossements proviennent des sépultures "pleine terre".

LE SAVIEZ-VOUS ?

La 8^{ème} division ne contient que des bras et jambes. Ce sont les amputations médicales de l'hôpital dans les années 60 puis 70 lors de pannes du four du centre hospitalier dédié aux crémations de déchets organiques.



EN MÉMOIRE DES MORTS POUR LA FRANCE

Ces carrés militaires rendent hommage aux nombreux soldats qui ont péri lors des deux grandes guerres et qui ont marqué l'histoire de France. Ces alignements de nombreuses croix blanches agencées avec précision nous rappellent la sauvagerie de ces guerres.

Carré militaire de la guerre 14-18



Dans le carré 14-18 on retrouve 210 tombes.
Et dans celui de 39-45, 71 tombes dont celle d'un militaire de nationalité belge.

Carré militaire de la guerre 39-45



MOBILIER URBAIN



Un parking gratuit est à votre disposition à l'entrée et autour du cimetière.

Lors de votre balade, vous pouvez vous asseoir sur un des nombreux bancs qui jalonnent les allées.

De plus, si vous avez besoin d'eau, pour arroser les plantes ou encore nettoyer une tombe, des fontaines sont installées à divers endroits. Les systèmes de pompages des fontaines ont même été simplifiés pour une utilisation demandant moins d'effort.

Des bacs de collecte sont aussi répartis sur tout le site pour jeter les déchets verts (fleurs, feuilles mortes...)



PETITS RAPPELS SUR L'ENTRETIEN DES TOMBES : DROITS ET OBLIGATIONS DE CHACUN

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière dont il est possible d'acheter l'usage (mais non le terrain). C'est un contrat d'occupation du domaine public passé entre un établissement public et un particulier. A travers ce contrat, la tombe est ainsi considérée comme une propriété privée. L'obligation qui en résulte est l'entretien de la partie concédée. Les concessionnaires peuvent ériger sur la partie concédée un monument.

Les allées et les inter-tombes restent du domaine public et sont donc à la charge de la commune.

Le concessionnaire ou ses héritiers ont l'obligation d'assurer l'entretien régulier de la sépulture. Outre le respect apporté par cette démarche au défunt concerné, cet entretien doit permettre de ne pas porter atteinte à la sécurité et à la décence du cimetière.

Si vous n'entretenez pas une concession, la commune peut constater son état d'abandon (aspect indécent ou délabré) et entamer une procédure de reprise (cette procédure n'est valable que pour les perpétuelles) dans certaines conditions, notamment :

- la concession doit avoir plus de 30 ans,
- la dernière inhumation doit remonter à au moins 10 ans,
- la famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession doit en être avisée,
- un délai d'attente de 3 ans à partir du constat d'abandon doit être respecté.

Pour qu'un caveau ou une tombe soit entretenu par la ville il faut une décision du Conseil municipal et que le défunt ait fait un don à la ville (numéraire ou d'œuvres d'art) ou bien qu'il ait participé à un acte de bravoure pour la France (ex : fait de guerre ou de résistance).

De plus, il est à votre charge et non pas à celle de la collectivité de déposer, dans les bacs de collecte mis à disposition dans le cimetière, les pots cassés et les fleurs mortes de la sépulture dont vous assurez l'entretien.



CIMETIÈRE DE LACAPELETTE AGEN



LACAPELETTE

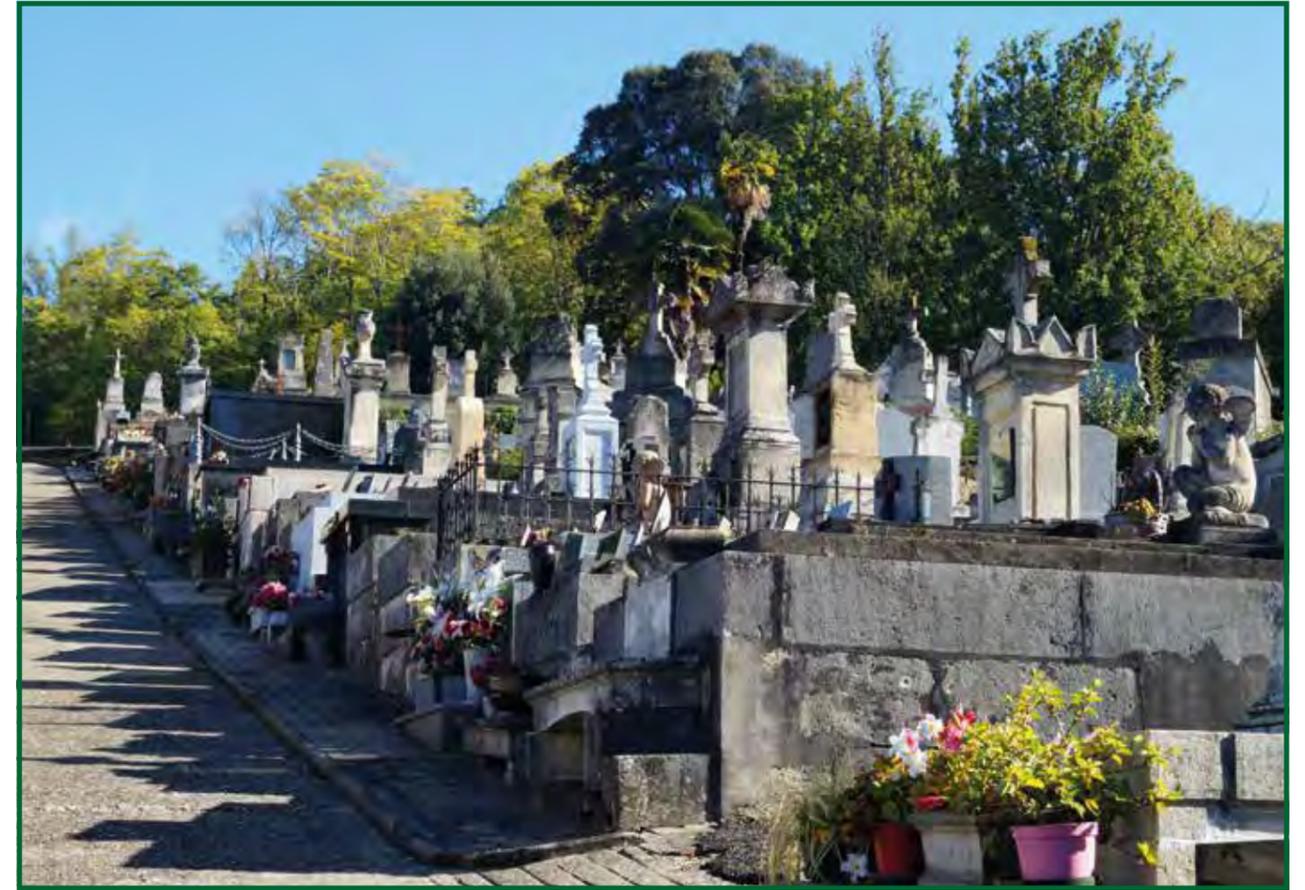
CIMETIÈRE DE LACAPELETTE

Dès le Moyen-âge, Notre-Dame de Lacapelette ou chapelle Sainte Croix de Renaud fait office de petite chapelle réservée aux habitants de la localité située à 1 km au sud d'Agen.

Elle fut nommée en 1520 Chapelle Sainte Croix de Renaud, un cimetière des pestiférés partait du pont de pierre, (le cimetière de la Chapelle de la Loge) et arrivait jusqu'à Lacapelette. Il disparut à la fin du XVIIIème siècle.

Agrandissement décidé en séance du Conseil municipal du 9 février 1884.

Pour avoir accès à sépulture dans ce cimetière, il faut résider dans un périmètre délimité par les avenues Jean Monnet, Jean Bru, l'avenue de Colmar, le boulevard Edouard Lacour, la commune de Boé (délimitée par : l'allée de Riols, la rue Urbain II, la rue du Docteur et Madame Delmas, la rue Lavoisier et la rue de Boé) et la Garonne. Il a aujourd'hui une superficie de 3250 m².



INFORMATIONS UTILES

CIMETIÈRE DE GAILLARD
589, avenue de Gaillard - 47000 AGEN
Tél : 05 53 69 47 31

Le cimetière est ouvert

Aux piétons : tous les jours de 8h à 18h (la petite porte de l'entrée principale est ouverte jusqu'à 20 heures du 1^{er} mai au 15 novembre).

Aux véhicules autorisés : de 8h à 12h et de 14h à 18h, tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

La vitesse est limitée à 15 km/h.

Extrait du règlement des cimetières :

- L'accès au cimetière est interdit aux animaux même tenus en laisse,
- Les personnes admises dans le cimetière et qui ne s'y comporteraient pas avec respect ou qui enfreindraient toute disposition du règlement, pourraient être expulsées par le gardien du cimetière.

